

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33
Procurations : 0

L'an deux mille douze
le douze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

16 NOV. 2012

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 5/11/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents.

Affichage en date du : 5/11/2012

Secrétaire de Séance : M. Christian LE BARON.

Publication de la présente en date du :

15 NOV. 2012

Réception en préfecture : **14 NOV. 2012**

N° 2012-11-04

Objet : Marché public d'assurances – lot n° 1 : dommages aux biens et risques annexes – Autorisation de signer le contrat.

Rapporteur : Damien DESCHAMPS

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 5 novembre 2012,

Vu le Code des marchés Publics,

Les marchés d'assurances de la commune arrivant à terme au 31 décembre prochain, une mise en concurrence a été lancée au cours du second semestre 2012. Un appel d'offres ouvert a été mené pour les lots n°1 et 2 correspondants, pour le lot n°1 aux «assurances des dommages aux biens et des risques annexes » et pour le lot n°2 aux «assurances des risques statutaires pour les agents».

Les autres lots, relatifs à l'assurance responsabilité civile de la commune, à la flotte automobile, à l'auto élus et collaborateurs ainsi qu'à la protection juridique et défense pénale, sont en cours de passation sous forme de marchés à procédure adaptée conformément aux articles 26 et 27-III du Code des Marchés Publics.

Concernant le lot n°1, Monsieur Damien Deschamps expose qu'il est nécessaire de souscrire un contrat d'assurance garantissant l'ensemble du patrimoine - biens mobiliers et immobiliers-, dont la commune est propriétaire, locataire, dépositaire ou usager à quelque titre que ce soit.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 6 aout 2012 et publié :

- Le 8 aout au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP),

- Le 9 août au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).
Le dossier de consultation des entreprises était consultable et téléchargeable sur le portail Mégalis à partir du 6 août 2012.

La date butoir de remise des offres a été fixée au 24 septembre 2012.

Après analyse des trois candidatures par la Commission d'appel d'offres, tous les candidats ont été admis à présenter leur offre.

Les critères de sélection étaient :

- Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (50%)
- Conditions tarifaires (40%)
- Gestion et suivi des sinistres (10%).

Après analyse des plis, la Commission d'appels d'offres a attribué le marché à Smacl Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79 031 Niort Cedex 9, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Considérant l'offre tarifaire et les garanties offertes, il est donc proposé de souscrire un contrat suivant les conditions suivantes :

- ✓ Limite contractuelle d'indemnité de 7 000 000 €, dont 1 500 000 € de contenu.
- ✓ Franchise fixe de 1000 €, hors franchise spécifique et sauf catastrophe naturelle, pour tout sinistre déclaré.
- ✓ Avec garanties optionnelles suivantes :
 - Bris de machine informatique et autres,
 - Expositions « garantie de type clou à clou »,
 - Multirisques instruments de musique,
 - Perte d'exploitation forfaitaire.

La superficie des bâtiments étant de 34 245 m², le montant estimé du marché est de 11 877,18 € TTC par an, sur la base de 0,34 €/m²/an, hors révision d'indice ou adjonction / soustraction de bâtiment.

Le marché sera passé pour une durée de 4 ans, avec une possibilité de résiliation annuelle avec préavis de six mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché d'assurances, lot n° 1 : dommages aux biens et risques annexes, à intervenir avec Smacl Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79 031 Niort Cedex 9, pour un montant annuel, hors révision, de 11 877,18 € TTC.
- **CHOISIT** pour la Commune les garanties et options d'assurance suivantes :
Franchise fixe de 1 000 € (formule 3)
Options :
 - Bris de machine informatique et autres, pour un montant de 133,87 € TTC.

- Expositions « garantie de type clou à clou », pour un montant de 90,23 € TTC.
 - Multirisques instruments de musique, pour un montant de 90,40 € TTC.
 - Perte d'exploitation forfaitaire.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets primitifs du budget principal – exercice 2013 et suivants, section de fonctionnement, chapitre 011 « Charges à caractère général », article 616 « assurances ».

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 13 novembre 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20121112-delib2012-11-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2012

Publication : 14/11/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

